

Chambéry, le 23 septembre 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Plusieurs cas de légionellose identifiés dans le secteur d'Albertville

**17 cas de légionellose ont été identifiés ces derniers jours en Savoie. Tous résident ou ont fréquenté le secteur d'Albertville. Les investigations sont en cours pour tenter de déterminer la ou les sources à l'origine de cette contamination.**

#### Contexte

Entre le 16 et 22 septembre, 17 cas de légionellose ont été diagnostiqués chez des patients qui résident ou qui ont fréquenté le secteur d'Albertville. Parmi ces personnes, six ont dû être hospitalisées en service de réanimation et un décès est à déplorer.

Des investigations environnementales et épidémiologiques sont actuellement menées par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et Santé publique France, en lien avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les services de la mairie d'Albertville et les services de la Communauté d'agglomération d'Arlysère, ainsi que le Centre national de référence (CNR), pour tenter de déterminer l'origine de la contamination.

**Les médecins, et plus largement les professionnels de santé du secteur, ont été informés de la situation, afin de renforcer la vigilance et d'identifier rapidement d'éventuels patients présentant des symptômes évocateurs de cette infection.**

#### Quels sont les symptômes de la légionellose ?

**La légionellose est une infection pulmonaire, pouvant être grave, provoquée par des bactéries présentes dans l'eau :** les légionelles. La contamination de l'homme se fait par voie respiratoire, par inhalation de fines gouttelettes d'eau contenant une forte concentration de légionelles, diffusées sous forme d'aérosols.

Les symptômes de la légionellose apparaissent en moyenne entre 2 et 10 jours après l'exposition à la bactérie. **La maladie se manifeste au début par une toux importante et une forte fièvre**, voire des troubles gastro-intestinaux pour les personnes âgées. **Elle affecte essentiellement les adultes et plus particulièrement les personnes vulnérables** (personnes âgées, fumeurs, personnes souffrant de maladies respiratoires chroniques, diabète, maladies ou traitements affaiblissant les défenses immunitaires).

### Préfecture de la Savoie

Service de la communication interministérielle  
Mail : [pref-presse@savoie.gouv.fr](mailto:pref-presse@savoie.gouv.fr)

**Les symptômes associent fièvre, maux de tête, fatigue extrême, toux et fréquemment troubles digestifs à type de diarrhées, et peuvent être confondus avec d'autres pathologies pulmonaires, types pneumopathies.** À un stade plus avancé, les symptômes peuvent évoluer vers des difficultés respiratoires. La légionellose entraîne le plus souvent une hospitalisation, voire un décès dans certains cas.

### **Le traitement**

La légionellose nécessite un traitement antibiotique spécifique, qui permet dans la plupart des cas, une évolution favorable.

**En cas de symptômes évocateurs, consultez rapidement votre médecin. En cas d'indisponibilité ou de doutes, appelez le 15.**

Plus les symptômes sont identifiés précocement, plus l'évolution vers la guérison est favorable.

En l'absence de symptômes, il n'est pas nécessaire de prendre un avis médical.

### **Quels sont les risques de contamination ?**

**La légionellose n'est pas contagieuse ; elle ne se transmet pas de personne à personne.**

La contamination se fait par voie respiratoire, *via* l'inhalation de gouttelettes d'eau contaminées. Elle peut toucher les personnes exposées à une source de contamination, la plus fréquente étant les réseaux d'eau chaude sanitaire domestique ou publics : douches, douchettes, bains à remous ou à jets, spas, jacuzzis, etc.

Plus rarement, la contamination peut être en lien avec d'autres sources, telles que des tours aéroréfrigérantes, fontaines décoratives, brumisateurs, arrosage et manipulation de composts.

**Boire de l'eau ne présente pas de risque de contamination**, seule l'inhalation via le système respiratoire présente un risque.

### **Plus d'informations sur le site de l'Agence régionale de santé (ARS) :**

En Auvergne-Rhône-Alpes, entre 200 et 400 cas de légionelloses sont déclarés chaque année à l'ARS. En 2024, plus de 300 cas de légionellose domiciliés dans la région ont été enregistrés, dont 14 cas en Savoie.

→ [Légionellose : comment se protéger et éviter les risques de contamination par la légionelle ?](#)